



Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et
de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
concernant
étendre les pouvoirs de la Commissaire générale de la Police
- déposée le 13 juin 2017 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Depuis plusieurs années plusieurs acteurs de la Police fédérale ont demandé une plus grande clarté dans la ligne hiérarchique ainsi qu'une plus grande unité. Actuellement, la chef de la Police doit toujours se concerter avec le Directeur général de la police judiciaire et le Directeur général de la police administrative en cas de décisions importantes. Dans ce cas, un consensus est recherché, mais pourra être tranché par la Commissaire générale s'il ne peut être atteint.

Suite aux attentats du 22 mars 2016, il a été envisagé pour améliorer l'efficacité, d'étendre les pouvoirs de la Chef de la Police.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Concrètement en quoi consisteraient les nouveaux pouvoirs de la Commissaire générale ?
- Actuellement, quels sont les problèmes rencontrés lors de la prise d'une décision urgente ou importante ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN



DE VICE-EERSTE MINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN
BINNENLANDSE ZAKEN

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET
DE L'INTERIEUR

**Antwoord op de parlementaire vraag nr. 2441 van 16 augustus
2017 van Mevrouw JADIN Katrin, Volksvertegenwoordiger**

**Réponse à la question parlementaire n° 2441 du 16 août 2017 de
Madame JADIN Katrin, Députée**

**Betreft: Uitbreiding van de
macht van de commissaris-
generaal van de politie**

1.

Momenteel kan ik niet vooruit lopen op de pisten die naar voren zullen worden geschoven in de schoot van de regering, en dit verwijzend naar het onderzoek én de aanbevelingen van de parlementaire onderzoekscommissie ingevolge de aanslagen van 22 maart 2016, meer specifiek het derde rapport over het veiligheidsluik.

U zult begrijpen dat ik mogelijke nieuwe maatregelen eerst grondig wens door te nemen met mijn collega de Minister van Justitie, tevens voogdijminister over de federale gerechtelijke politie.

Hetzelfde geldt voor het draagvlak dat ik hierover eerst wil bekomen en voor het beslissingsproces dat wij hierover op regeeringsniveau eerst moeten doorlopen. De enige zekerheid die ik u kan geven, is dat eventuele nieuwe maatregelen moeten gaan in de richting van een duidelijke en transparante aansturing van de federale politie om zo een meer performante en flexibele federale

**Objet: Extension des pouvoirs
de la Commissaire générale de
la police**

1.

Actuellement, je ne peux pas anticiper les pistes qui seront mises en avant dans le sillage du Gouvernement et ce, me référant à l'enquête et aux recommandations de la commission d'enquête parlementaire suite aux attentats du 22 mars 2016, plus spécifiquement le troisième rapport sur le volet de sécurité.

Vous comprendrez que je souhaite d'abord parcourir en profondeur les éventuelles nouvelles mesures avec mon collègue, le Ministre de la Justice, également ministre de tutelle de la police judiciaire fédérale.

Il en va de même pour la portée que je souhaite obtenir en premier à ce sujet et pour le processus décisionnel que nous devons d'abord parcourir au niveau gouvernemental. La seule certitude que je peux donner est que les éventuelles nouvelles mesures doivent aller dans le sens d'un pilotage clair et transparent de la police fédérale afin d'aboutir à un fonctionnement policier fédéral